

• **FORMATION CONTINUE** •

Au titre de la formation continue, le diplôme s'adresse aux professionnels du secteur soucieux d'accroître leurs compétences.

Pour accéder à la formation sans posséder les diplômes requis, les candidats doivent entreprendre une Validation des Acquis de l'Expérience professionnelle (VAE). Dans leur démarche, ils sont accompagnés par les services du SAFIRE de l'Université de Poitiers. Le dossier est ensuite soumis à la commission des acquis de l'expérience de la Faculté de droit et des sciences sociales qui valide l'entrée en formation.

Les candidats souhaitant associer leur activité professionnelle et leur participation aux enseignements, ont la possibilité de suivre le programme sur deux années universitaires. En accord avec le responsable pédagogique, le candidat doit alors décider, en début de première année, de la répartition des semestres qu'il suivra dans chacun des deux cycles.

S'adresser au

SAFIRE

2, rue Pierre Brousse

– Bâtiment B 25

86022 POITIERS CEDEX

Tél. 05 49 45 44 60 – **Fax** 05 49 45 44 72

Courriel : safire@scx.univ-poitiers.fr

Site Web : [http:// www.safire.univ-poitiers.fr](http://www.safire.univ-poitiers.fr)

**Dossier à télécharger sur le site de
la faculté de droit et des sciences sociales
ou à demander par courrier**

Joindre une enveloppe format A4 au nom du candidat
timbrée au tarif en vigueur pour 50g

Secrétariat 3^e cycle

Madame Louissette MICHARD

Madame Michèle JADEAU

Faculté de Droit et des Sciences Sociales

43, place Charles De Gaulle

86022 POITIERS CEDEX

Téléphone 05 49 45 42 27 – 05 49 45 42 40

Fax 05 49 45 32 21

Courriel : louissette.michard@univ-poitiers.fr

michele.jadeau@univ-poitiers.fr

Site : <http://droit.univ-poitiers.fr/>

**Dossier de candidature
à retourner pour le 30 juin 2011
(le cachet de la poste faisant foi)**

à adresser à

Madame Madeleine Le Nir

ILER

Faculté de droit et des sciences sociales

Hôtel Aubaret – 15, rue Sainte Opportune

86022 POITIERS CEDEX

Tél. 05 49 45 42 02 – **Fax :** 05 49 45 42 32

Courriel : mlelir@univ-poitiers.fr

MASTER PROFESSIONNEL

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2011-2012

DROIT DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE ET DE L'ESPACE RURAL (M2)



RESPONSABLE

DENIS ROCHARD, MAÎTRE DE CONFÉRENCES

DIRECTEUR DE L'INSTITUT DE DROIT RURAL



UNIVERSITÉ DE POITIERS

FACULTÉ DE DROIT ET DES SCIENCES SOCIALES

MASTER PROFESSIONNEL

• OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES, PROFESSIONNELS ET DÉBOUCHÉS •

Le diplôme Master professionnel (M2) offre la possibilité aux étudiants d'acquérir les connaissances dans les matières essentielles du droit rural : statut de l'entreprise agricole, intervention de l'Etat en agriculture, politique agricole commune et organisation mondiale du commerce, protection des ressources naturelles, qualité des produits, mise en marché des denrées alimentaires, fiscalité des entreprises agricoles, droit social agricole, économie rurale et aménagement du territoire...

Sont également visés les professionnels du secteur désireux d'accroître leurs compétences dans le cadre de la formation permanente.

L'enseignement doit permettre aux étudiants de maîtriser théorie et pratique afin d'exercer une activité professionnelle dans les secteurs agricoles et para-agricoles : DDT, SAFER, Chambres d'agriculture, Centres de gestion et d'économie rurale, Syndicats, industrie agro-alimentaire, organismes financiers (Crédit Agricole...) et différentes activités de Conseil (barreau, notariat...).

• MODALITÉS D'ADMISSION •

Le Master professionnel (M2) est ouvert :

- aux étudiants titulaires de l'un des M1 suivants : mention Droit du patrimoine ou Droit de l'entreprise et des affaires. Des passerelles sont prévues avec d'autres M1 juridiques ou sciences sociales,
- aux candidats pouvant justifier d'une expérience professionnelle significative.

Après étude des dossiers de pré-inscription, les candidats retenus sont convoqués, le cas échéant, à un entretien de sélection destiné à apprécier leur profil et leurs motivations.

• PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT •

Réparti sur une période de 12 mois, il comprend :

- des cours et séminaires d'octobre à début avril les **JEUDI, VENDREDI et SAMEDI matin**
- une session d'examens
- une période de stage en entreprise

Les cours ont lieu en Centre ville à l'adresse de l'Institut, 15, rue Sainte Opportune, Poitiers.

1^{er} SEMESTRE

186 HEURES (30 CRÉDITS ECTS)

Unité 1

90 heures (15 crédits ECTS)

➤ Statut de l'entreprise agricole

- Jean-Marie GILARDEAU, Maître de conférences
- Denis ROCHARD, Maître de conférences
- Eric SAVAUX, Professeur

➤ Intervention publique en agriculture

- Jean-Marie GILARDEAU, Maître de conférences
- Denis ROCHARD, Maître de conférences

Unité 2

70 heures (10 crédits ECTS)

➤ Fiscalité, comptabilité, audit, évaluation et difficultés des entreprises agricoles

- Jean-Michel METAYER, Consultant
- Isabelle COUTANT, Fiscalité
- Jean-Paul DAVID, Responsable service comptable
- Karine NORMAND, Comptable
- Pascal ROUSSEAU, Fiscaliste
- Charles-Alexandre LANGLOIS, Notaire

Unité 3

20 heures (5 crédits ECTS)

➤ Anglais

2^e SEMESTRE

155 HEURES (30 CRÉDITS ECTS)

Unité 1 – 80 heures (10 crédits ECTS)

➤ Politique agricole commune et Organisation mondiale du commerce

- Gabrielle ROCHDI, Maître de conférences
- Daniel BIANCHI, Direction générale de l'agriculture, Union Européenne

➤ Qualité des produits

- Denis ROCHARD, Maître de conférences

➤ Mise en marché des denrées alimentaires et concurrence

- Chantal CHOMEL, Service Juridique Coop de France
- Henri COURIVAUD, Rapporteur

Unité 2 – 75 heures (10 crédits ECTS)

➤ Économie rurale et aménagement du territoire

- Yves JEAN, Professeur Faculté des Sciences Humaines

➤ Ressources naturelles et environnement

- Denis ROCHARD, Maître de conférences
- Jean-Marie GILARDEAU, Maître de conférences

➤ Urbanisme et espace rural

- Isabelle BOURGEOIS, Maître de conférences

➤ Droit social agricole

- Pierre FREYGEFOND, Juriste CER

Unité 3 – (10 crédits ECTS)

➤ Stage

L'étudiant en formation initiale a l'obligation d'effectuer un stage en entreprise publique ou privée en rapport avec le secteur, en France ou à l'étranger, d'une durée minimum de trois mois, en principe à l'issue de la période d'enseignement, voire en cours d'année.

Pendant cette période, le stagiaire est encadré par un membre du corps enseignant dans le cursus et par un maître de stage.

L'étudiant doit réaliser, à l'issue de sa période de stage, un rapport qui fera l'objet d'une soutenance pour l'examen final, courant septembre.